

2022-5515
2023-01-19

GROUP	2	HERBICIDE
-------	---	-----------

TELAR[®] XP HERBICIDE

DRY FLOWABLE

FOR SALE FOR USE IN TOTAL VEGETATION CONTROL PROGRAMS ON RAILROADS, UTILITY AND HIGHWAY RIGHTS OF WAY, AIRPORTS, PLANT SITES, STORAGE AREAS, PETROLEUM TANK FARMS, FENCELINES AND UTILITY SUB STATIONS, AND ONLY FOR SELECTIVE WEED CONTROL IN ROUGH TURF IN EASTERN CANADA

COMMERCIAL

READ THE LABEL AND ATTACHED BOOKLET BEFORE USING

GUARANTEE: Chlorsulfuron 75%

WARNING: CONTAINS THE ALLERGENS MILK AND SULFITES

REGISTRATION NO.: 30036 PEST CONTROL PRODUCTS ACT



NET CONTENTS: 6 grams – 25 kg

B2022 Environmental Science CA Inc.
137 Glasgow Street, Suite 210, Unit 111,
Kitchener, Ontario,
N2G 4X8
Product Information: 1-888-283-6847

<https://www.ca.envu.com>

In case of spills, poisoning or fire, telephone emergency response number
1-800-334-7577 (24 hours a day).

PRECAUTIONS:

- **KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN.**
- Avoid breathing spray mist.
- Avoid contact with skin, eyes and clothing.
- Do not contaminate any body of water.
- Wear a long-sleeved shirt, long pants, shoes and socks during mixing, loading, application, clean-up and repair activities.
- Do not apply this product in a way that will cause this product to contact workers or other persons, either directly or through drift. Only handlers (mixers, loaders and applicators) wearing personal protective equipment may be in the area being treated during application.
- Do not enter or allow worker entry into treated areas for 12 hours following application and until sprays have dried.
- **DO NOT APPLY BY AIR.**

ENVIRONMENTAL HAZARDS:

- **TOXIC** to aquatic organisms and non-target terrestrial plants. Observe buffer zones specified under **DIRECTIONS FOR USE.**
- To reduce runoff from treated areas into aquatic habitats, avoid application to areas with a moderate to steep slope, compacted soil, or clay.
- Avoid application when heavy rain is forecast.
- Contamination of aquatic areas as a result of runoff may be reduced by including a vegetative strip between the treated area and the edge of the water body.

FIRST AID:

IF IN EYES:

Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

IF ON SKIN OR CLOTHING:

Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

IF INHALED:

Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

IF SWALLOWED:

Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

For medical emergencies call 1-800-334-7577 (24 hours).

TOXICOLOGICAL INFORMATION: Treat symptomatically.

STORAGE:

Store product in original container only, away from other pesticides, fertilizer, food or feed. Not for use or storage in or around the home. Keep container closed.

DISPOSAL:

Non-recyclable, non-returnable or non-refillable containers:

1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Follow provincial instruction for any required additional cleaning of the container prior to its disposal.
3. Make the empty container unsuitable for further use.
4. Dispose of the container in accordance with provincial requirements.
5. For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

Recyclable containers:

DO NOT reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site:

1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Make the empty, rinsed container unsuitable for further use.

If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial requirements.

IMPORTANT

Injury to or loss of desirable trees or vegetation may result from failure to observe the following: Do not apply, drain, or flush equipment on or near desirable trees or other plants, or on areas where their roots may extend, or in locations where the chemical may be washed or moved into contact with their roots. Do not use on lawns, walks, driveways, tennis courts, or similar areas. Prevent drift of spray to desirable plants. Do not contaminate any body of water, including irrigation water that may be used on crops.

TELAR[®] XP Herbicide is recommended for the control of certain annual, biennial and perennial broadleaf weeds on non-crop land where vegetation is not desirable, such as lumber yards, petroleum tank farms, plant sites, railroads and storage areas, throughout Canada.

TELAR[®] XP Herbicide may also be applied to rough turf areas in Eastern Canada such as roadsides, airports, industrial sites, and utility rights of way; Do not use on fine turf lawns. To avoid washing of the herbicide to non-target areas, avoid applying TELAR[®] XP Herbicide during extremely rainy periods or when soils have been heavily saturated. Do not apply to sites that slope into fields unless the areas are separated by a ditch. Do not spray where run-off may carry the herbicide onto agricultural land or other desirable plantings or into any water sources that may be used for irrigation purposes.

GENERAL INFORMATION

TELAR[®] XP Herbicide should be used only in accordance with recommendations on this label.

Rainfall, soil temperature, and soil pH are important factors affecting TELAR[®] XP Herbicide breakdown in soil. TELAR[®] XP Herbicide breakdown is more rapid under conditions of low soil pH, high soil temperature, and high soil moisture. The breakdown process is slower under conditions of high soil pH, low soil temperature and low soil moisture.

TELAR[®] XP Herbicide controls susceptible annual weeds by both foliar and root uptake. Best control of emerged annual weeds is obtained when weeds are actively growing, and when TELAR[®] XP Herbicide is applied to small weeds (less than 10 cm tall). Warm, moist growing conditions promote active weed growth and enhance the activity of TELAR[®] XP Herbicide; weeds stressed by moisture or temperature extremes may be less susceptible and incomplete weed kill may result. Residual control of weeds germinating after spray application is achieved when TELAR[®] XP Herbicide is carried into the root zone by rainfall. For best results, sufficient rainfall to move TELAR[®] XP Herbicide 5 to 7 cm deep into the soil is required after application, before weeds develop an established root system and grow beyond the seedling stage.

TELAR[®] XP Herbicide rapidly inhibits growth of susceptible weeds. However, typical symptoms (discolouration) of dying weeds may not be noticeable for 1 to 3 weeks after application depending on growing conditions and weed susceptibility. Degree of control, and duration of effect depend on the rate used, weed sensitivity and weed size, growing conditions at and following treatment, precipitation, soil organic matter and pH.

DIRECTIONS FOR USE

BROADLEAF WEED CONTROL IN TOTAL VEGETATION CONTROL PROGRAMS

TELAR[®] XP Herbicide may be used for control of susceptible annual, biennial and perennial weeds on sites throughout Canada where the objective is to achieve and maintain control of all vegetation.

TELAR[®] XP HERBICIDE PLUS KROVAR[®] I HERBICIDE TANK MIXTURE:

Apply 120 grams/ha of TELAR[®] XP Herbicide tank mixed with KROVAR[®] I at 6.75-9.0 kg/ha. Apply when weeds are small (less than 10 cm tall). A recommended surfactant may be added at 1 L per 1000 L spray solution to improve activity on emerged vegetation. Refer to the section "SPRAY PREPARATION" for information on proper mixing sequence. Also refer to the KROVAR[®] I label for relevant precautions or restrictions.

PROGRAMS WITH SOIL-ACTIVE HERBICIDES FOR TOTAL VEGETATION CONTROL:

TELAR[®] XP Herbicide may be applied sequentially with products registered for non-selective control of weeds on non-crop land, such as atrazine, HYVAR[®] X, HYVAR[®] X-L, KARMEX DF, KROVAR[®] I, PRINCEP, or VELPAR[®] Herbicide. Apply TELAR[®] XP Herbicide at 30, 40, 70 or 120 grams/ha, or TELAR[®] XP Herbicide at 15 grams/ha tank mixed with 2,4-D Amine 500 at 0.8-1.1 litres per hectare or 2,4-D Ester LV 700 at 0.6 - 0.8 L per hectare, postemergence when weeds are small (less than 10 cm tall). Refer to the "WEEDS CONTROLLED" section to determine appropriate rate for the target weeds. Addition of a recommended surfactant at 1 L/1000 L spray solution may improve control of weeds growing under adverse conditions. Refer to the "SPRAY PREPARATION" section. TELAR[®] XP Herbicide must be applied within one year of the sequential partner herbicide, or otherwise the sequential partner must follow TELAR[®] XP Herbicide application within 1 year. Do not apply to frozen ground or to soils saturated with water or during periods of heavy rainfall. Do not apply TELAR[®] XP Herbicide more often than once every three years. Do not apply consecutive applications of TELAR[®] XP Herbicide without alternating with a sequential partner herbicide. These precautions are necessary to prevent selection of weed biotypes resistant to TELAR[®] XP Herbicide.

SELECTIVE WEED CONTROL IN ROUGH TURF* (EASTERN CANADA ONLY):

TELAR[®] XP Herbicide may be applied to rough turf areas at 30, 40 or 70 grams/ha, or at 15 grams/ha tank mixed with either 2,4-D Amine 500 at 0.8-1.1 litres per hectare or 2,4-D Ester LV 700 at 0.6-0.8 L per hectare (or acid equivalent) plus a recommended surfactant at 1 L /1000 L spray solution. Refer to the table "WEEDS CONTROLLED" to determine the rate necessary for the weeds to be controlled. Temporary chlorosis, height reduction or growth suppression of grass species may occur. Severe injury may occur to desirable broadleaf species such as red clover, alfalfa, vetch and birdsfoot trefoil. Do not apply to frozen ground or to soils saturated with water or during periods of heavy rainfall.

* Rough turf is defined as areas where coarse grass species are the dominant form of vegetation. Rough turf is normally not pastured and receives little or no maintenance other than mowing.

WEEDS CONTROLLED:

at 15 g/ha + 2,4-D	at 30 g/ha	at 40 g/ha
Redroot Pigweed	Redroot Pigweed	Wild Carrot
Russian Pigweed	Prickly Lettuce	
Shepherd's Purse	Shepherd's Purse	
Russian Thistle	Scentless Chamomile	
Lamb's Quarters	Lamb's Quarters	
Volunteer Rapeseed	Volunteer Rapeseed	
Narrow-leaved Hawk's-beard	Stork's Bill	

(spring seedlings)		
Stork's Bill	Wild Mustard	
Common Ragweed	Hemp Nettle	
Kochia	Lady's Thumb	
Prickly Lettuce	Green Smartweed	
Wild Mustard	Flixweed	
Ball Mustard	Cow Cockle	
Hemp Nettle	Common Groundsel	
Plantain	Corn Spurry	
Lady's Thumb	Common Chickweed	
Green Smartweed	Stinkweed	
Flixweed		
Cow Cockle		
Stinkweed		
Annual Sunflower		
Sweet Clover		
at 70 g/ha		
Weeds controlled at 40 g/ha plus:		
Russian Thistle	Perennial Sow Thistle	Common Groundsel
Canada Thistle*	Dandelion*	Sweet Clover
Wild Strawberry*	Horsetail	Goldenrod*
Kochia	Wild Rose*	
*Suppression Only		
Broadleaf Weed Control in Non-Crop Land (where vegetation is not desirable). This rate of TELAR® XP Herbicide may cause severe injury for certain grass species.		
Weeds Controlled at 120 g/ha		
Weeds controlled at 70 g/ha plus:		
Canada Thistle	Horsetail	
Narrow-leaved Hawk's-beard	Wild Rose*	
Wild Strawberry*	Wild Buckwheat	
Sow Thistle*	Willow*	
Dandelion	Goldenrod	
*Suppression Only		
Broadleaf Weed Control in Non-Crop Land (where vegetation is not desirable). This rate of TELAR® XP Herbicide may cause severe injury for certain grass species.		

SPRAY PREPARATION:

1. Select a spray volume that will ensure thorough coverage and uniform spray pattern. Do not use less than 100 L of water per hectare. Spray volumes of 200-400 L per hectare are recommended.
2. Fill the spray tank 1/4 to 1/3 full with fresh water.

3. Add the recommended amount of TELAR[®] XP Herbicide to the spray tank while agitator is running. Continuous agitation is required to keep TELAR[®] XP Herbicide in suspension.
4. After TELAR[®] XP Herbicide is in suspension, other tank mix components may be added while continuing to fill the tank with water. The proper sequence for tank mix components is:
 - I. dry formulations
 - II. emulsifiable concentrates
 - III. surfactants (recommended surfactants are AG-SURF*, AGRAL* 90, CITOWETT* PLUS and COMPANION*)

If a drift control agent is to be tank mixed, it is to be added last.

5. For repeat loads, reduce the tank heel to 10% or less of the previous load. Fill tank with fresh water as described in step 1, and continue as directed. Emulsifiable concentrates may make dispersion of TELAR[®] XP Herbicide more difficult. For that reason, tank heels of the previous tank mix should be kept to 10% or less of the spray tank volume.
6. Do not allow the spray mixture to remain in the tank for more than 24 hours before spraying or the effectiveness may be reduced. If the spray mixture has been allowed to stand in the tank, use vigorous agitation to thoroughly disperse before resuming spraying.

SPRAYER CLEAN-UP:

If the sprayer is to be used to spray sensitive crops or ornamentals, thoroughly remove all traces of TELAR[®] XP Herbicide from the mixing and spray equipment immediately after spraying as follows:

1. Drain tank and flush tank, boom and hoses with clean water for a minimum of ten minutes. Visually inspect tank to assure removal of all visible residues of TELAR[®] XP Herbicide. If necessary, repeat step 1. **DO NOT CLEAN SPRAYER NEAR WELL OR WATER SOURCE OR NEAR TO DESIRABLE VEGETATION.**
2. Fill the tank with clean water while adding 1 litre household ammonia (containing a minimum 3% ammonia) per 100 litres of water. Flush solution through boom and hoses, and then add more water to completely fill tank. Allow to sit for 15 minutes with agitation. Again flush the hoses, boom and nozzles with the cleaning solution and drain tank.
3. Remove the nozzles and screens and clean separately in a bucket containing cleaning agent and water.
4. Repeat Step 2.
5. Thoroughly rinse the tank with clean water for a minimum of 5 minutes, flushing water through the hoses and boom.

CAUTION:

Do not use ammonia with chlorine bleach. Using ammonia with chlorine bleach will release a gas with a musty chlorine odour, which may cause eye, nose, throat, and lung irritation. Do not clean equipment in an enclosed area.

BUFFER ZONES:

Use of the following spray methods or equipment DO NOT require a buffer zone: hand-held or backpack sprayer and spot treatment.

For applications to rights-of-way, buffer zones for protection of sensitive terrestrial habitats are not required; however, the best available application strategies which minimize off-site drift, including meteorological conditions (e.g. wind direction, low wind speed) and spray equipment however, observe the specified buffer zones for protection of sensitive aquatic habitats.

The buffer zones specified in the table below are required between the point of direct application and the closest downwind edge of sensitive terrestrial habitats (such as grasslands, forested areas, shelter belts, woodlots, hedgerows, riparian areas and shrublands) and sensitive freshwater habitats (such as lakes, rivers, sloughs, ponds, prairie potholes, creeks, marshes, streams, reservoirs and wetlands).

Method of application	Crop	Buffer Zones (m) Required for the Protection of:		
		Freshwater Habitats of Depths:		Terrestrial Habitats**
		Less than 1m	Greater than 1m	
Field sprayer*	Non-croplands	5	3	75

* For field sprayer application, buffer zones can be reduced with the use of drift-reducing spray shields. When using a spray boom fitted with a full shield (shroud, curtain) that extends to the crop canopy, the labeled buffer zone can be reduced by 70%. When using a spray boom where individual nozzles are fitted with cone-shaped shields that are no more than 30 cm above the crop canopy, the labeled buffer zone can be reduced by 30%.

** Buffer zones for protection of terrestrial habitats are not required for use on rights-of way, including railroad ballast, rail and hydro rights-of-way, utility easements, roads, and training grounds and firing ranges on military bases.

When a tank mixture is used, consult the labels of the tank-mix partners and observe the largest (most restrictive) buffer zone of the products involved in the tank mixture.

USE PRECAUTIONS:

- Do not contaminate irrigation water.
- Do not use in areas where erosion might move treated soils into streams, lakes or ponds.
- Do not use on highly variable soils that have large gravelly or sandy areas, eroded knolls or calcium deposits.
- Do not spray over running water in ditches.
- Do not spray over standing water in ditches if that supply is used for irrigation.
- Apply the spray mixture with ground equipment only. DO NOT APPLY BY AIR.
- Do not allow spray to drift onto agricultural land or severe crop injury may result. Extreme care must be taken to prevent drift.
- DO NOT apply this product more than once per growing season.
- DO NOT apply this product directly to freshwater habitats (such as lakes, rivers, sloughs, ponds, prairie potholes, creeks, marshes, streams, reservoirs and wetlands), estuarine/marine habitats.

- DO NOT contaminate irrigation or drinking water supplies or aquatic habitats by cleaning of equipment or disposal of wastes.
- DO NOT apply by air.
- Field Sprayer application: DO NOT apply during periods of dead calm. Avoid application of this product when winds are gusty. DO NOT apply with spray droplets smaller than the American Society of Agriculture Engineers (ASAE) coarse classification. Boom height must be 60 cm or less above the crop or ground.

RESISTANCE-MANAGEMENT RECOMMENDATIONS:

For resistance management, TELAR[®] XP Herbicide is a Group 2 herbicide. Any weed population may contain or develop plants naturally resistant to TELAR[®] XP Herbicide and other Group 2 herbicides. The resistant biotypes may dominate the weed population if these herbicides are used repeatedly in the same field. Other resistance mechanisms that are not linked to site of action, but specific for individual chemicals, such as enhanced metabolism, may also exist. Appropriate resistance-management strategies should be followed.

To delay herbicide resistance:

- Where possible rotate the use of TELAR[®] XP Herbicide or other Group 2 herbicides with different herbicide groups that control the same weeds in a field.
- Use tank mixtures with herbicides from a different groups when such use is permitted.
- Herbicide use should be based on an IPM program that includes scouting, historical information related to herbicide use and crop rotation, and considers tillage (or other mechanical), cultural, biological and other chemical control practices.
- Monitor treated weed populations for resistance development.
- Prevent movement of resistant weed seeds to other fields by cleaning harvesting and tillage equipment and planting clean seed.
- Contact your local extension specialist or certified crop advisors for any additional pesticide resistance-management and/or integrated weed-management recommendations for specific crops and weed biotypes.
- For further information or to report suspected resistance, contact your local 2022 Environmental Science CA representative or the 2022 Environmental Science CA hotline at 1-888-283-6847 for further information

NOTICE TO USER:

This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the PEST CONTROL PRODUCTS ACT to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

^{®/TM} Registered trademarks/trademarks of 2022 Environmental Science CA and 2022 Environmental Science CA is a licensee.

All other products mentioned are trademarks of their respective companies.

2022-5515
2023-01-19

GRUPE

2

HERBICIDE

HERBICIDE TELAR^{md} XP

PÂTE GRANULÉE

EN VENTE POUR UTILISER DANS LES PROGRAMMES DE SUPPRESSION COMPLÈTE DE LA VÉGÉTATION SUR LES CHEMINS DE FER, DROITS DE PASSAGE POUR LES SERVICES PUBLICS ET LES AUTOROUTES, AÉROPORTS, SITES INDUSTRIELS, ZONES D'ENTREPOSAGE, PARCS DE STOCKAGE DE PÉTROLE, ABORDS DE CLÔTURES ET SOUS-STATIONS ÉLECTRIQUES ET POUR LA SUPPRESSION SÉLECTIVE DES MAUVAISES HERBES SUR LES GAZONS DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT

USAGE COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

GARANTIE: Chlorsulfuron 75%

AVERTISSEMENT : CONTIENT LES ALLERGÈNES LAIT ET SULFITES

N° D'HOMOLOGATION: 30036 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



CONTENU NET: 6 grams – 25 kg

2022 Environmental Science CA Inc.
137 Glasgow Street, Suite 210, Unit 111,
Kitchener, Ontario,
N2G 4X8

Renseignements sur le produit: 1-888-283-6847
<https://www.ca.envu.com>

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro
1-800-334-7577 (24 heures par jour)

PRÉCAUTIONS:

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Ne contaminer aucun point d'eau.
- Porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussures et des chaussettes durant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation.
- Appliquer ce produit en évitant qu'il n'entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive. Seuls des manipulateurs (préposés au mélange, au chargement et à l'application) portant de l'équipement de protection individuelle peuvent être autorisés dans la zone traitée durant l'application.
- Ne pas retourner dans la zone traitée, ni permettre aux travailleurs d'y retourner dans les 12 heures suivant l'application du produit et jusqu'à ce que le produit pulvérisé ait séché.
- **NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX :

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatique et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons spécifiées à la rubrique MODE D'EMPLOI. Pour limiter le ruissellement du produit à partir des zones traitées jusqu'aux habitats aquatiques, éviter toute application sur des pentes modérées ou abruptes ou sur les sols compactés ou argileux. Ne pas appliquer le produit lorsque de fortes pluies sont prévues. On peut réduire la contamination des zones aquatiques résultant du ruissellement en aménageant une bande de végétation entre la zone traitée et la rive du plan d'eau.

PREMIERS SOINS:

CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION:

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales composer le 1-800-334-7577 (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Appliquer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE : Entreposer le produit dans le contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides et engrais, des aliments pour les humains ou les animaux. Ne pas utiliser ou entreposer dans la maison ou aux alentours. Conserver le contenant fermé.

ÉLIMINATION :

Contenants non-recyclables, non-réutilisables, non-remplissables:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants recyclables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

IMPORTANT

On risque de détruire ou d'endommager les arbres ou autres plantes utiles si l'on ne tient pas compte de ce qui suit: ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur les arbres ou autres plantes utiles ou à proximité, ou aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le produit pourrait s'écouler et atteindre leurs racines. Ne pas utiliser sur les pelouses, sentiers, allées, courts de tennis ou autres endroits semblables. Empêcher le brouillard de pulvérisation, de dériver vers les plantes utiles. Prendre soin de ne pas contaminer les nappes d'eau, y compris l'eau d'irrigation qui pourrait servir pour les récoltes.

L'Herbicide TELAR^{md} XP est recommandé pour l'élimination de certaines mauvaises herbes à feuilles larges annuelles, bisannuelles et vivaces sur les terrains non cultivés, tels que scieries, emplacements de réservoirs de pétrole, sites industriels, chemins de fer et zones d'entreposage, où il est préférable qu'il n'y ait pas de végétation, partout au Canada.

L'Herbicide TELAR^{md} XP peut également être utilisé sur les zones gazonnées dans l'Est du Canada tels que bords de routes, aéroports, sites industriels et droits de passage pour les services publics; ne pas utiliser sur les pelouses fines.

Pour éviter l'écoulement de l'herbicide vers les zones non visées, éviter d'utiliser l'Herbicide TELAR^{md} XP pendant les périodes de pluies excessives ou lorsque les sols sont très saturés. Ne pas appliquer sur les terrains inclinés en direction des champs à moins que les zones soient séparées par un fossé. Ne pas pulvériser dans les endroits où l'écoulement pourrait atteindre les champs agricoles ou autres plantations utiles, ou sur toute source d'eau qui pourrait être utilisée pour fins d'irrigation.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'Herbicide TELAR^{md} XP de 2022 Environmental Science CA doit être utilisé seulement selon les recommandations sur cette étiquette.

L'accumulation de pluie, la température du sol et le pH du sol sont des facteurs importants en ce qui concerne la décomposition de l'Herbicide TELAR^{md} XP dans le sol. La décomposition de l'Herbicide TELAR^{md} XP s'effectue plus rapidement lorsque le pH du sol est bas et que la température et l'humidité du sol sont élevées. Le processus de décomposition est plus lent lorsque le pH est élevé et que la température et l'humidité du sol sont basses. L'Herbicide TELAR^{md} XP supprime les mauvaises herbes annuelles vulnérables au niveau du feuillage et des racines. On obtient les meilleurs résultats lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance et que l'Herbicide TELAR^{md} XP est appliqué sur les petites pousses (moins de 10 cm de hauteur). La chaleur et l'humidité favorisent la croissance active des mauvaises herbes et rehaussent l'efficacité de l'Herbicide TELAR^{md} XP; les mauvaises herbes éprouvées par l'humidité ou les écarts de température extrêmes peuvent être moins vulnérables et n'être que partiellement supprimées. L'élimination résiduelle des herbes germant après la pulvérisation s'effectue lorsque l'Herbicide TELAR^{md} XP est transporté au niveau des racines par la pluie. Pour de meilleurs résultats, la pluie doit pénétrer à une profondeur de 5 à 7 cm dans le sol après l'application, avant que les mauvaises herbes puissent former un système racinaire et dépassent le stade de la plantule.

L'Herbicide TELAR^{md} XP entrave rapidement la croissance des mauvaises herbes susceptibles. Cependant, selon les conditions de croissance et la vulnérabilité des mauvaises herbes, il peut se produire un délai d'une à trois semaines avant que les symptômes typiques (jaunissement) des mauvaises herbes mourantes n'apparaissent à la suite d'une application. Le degré d'élimination et la durée de l'effet dépendent du taux utilisé, de la sensibilité et de la taille des mauvaises herbes, des conditions de croissance pendant et après le traitement, du volume des précipitations, de la matière organique du sol et du pH.

MODE D'EMPLOI

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES DANS LES PROGRAMMES DE SUPPRESSION COMPLÈTE DE LA VÉGÉTATION:

L'Herbicide TELAR^{md} XP peut être employé partout au Canada pour la suppression des mauvaises herbes annuelles, bisannuelles et vivaces dans les zones exigeant une suppression efficace et soutenue de toute végétation.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR DE L'HERBICIDE TELAR^{md} XP AVEC L'HERBICIDE KROVAR^{md} 1:

Mélanger en réservoir 120 grammes/ha de l'Herbicide TELAR^{md} XP avec 6,75 - 9,0 kg/ha de KROVAR^{md} 1. Appliquer sur les jeunes pousses (moins de 10 cm de hauteur). Un agent tensio-actif recommandé peut être ajouté à un taux de 1 litre par 1 000 litres de mélange de pulvérisation pour augmenter l'effet sur la végétation sortie de terre. Consulter la section « PRÉPARATION DU MÉLANGE » en ce qui concerne la séquence à suivre pour le mélange. Consulter également l'étiquette de KROVAR^{md} 1 en ce qui concerne les précautions ou restrictions pertinentes.

PROGRAMMES DE SUPPRESSION COMPLÈTE DE LA VÉGÉTATION AVEC DES HERBICIDES ACTIFS AU SOL:

L'Herbicide TELAR^{md} XP peut être appliqué en séquence avec des produits homologués tels l'atrazine, l'Herbicide HYVAR^{md} X, l'Herbicide HYVAR^{md} XL, l'Herbicide KARMEX DF, l'Herbicide KROVAR^{md} 1, PRINCEP, SPIKE ou l'Herbicide VELPAR^{md} pour la suppression non sélective des mauvaises herbes sur les terrains non agricoles. Appliquer L'Herbicide TELAR^{md} XP à un taux de 30, 40, 70 ou 120 grammes/ha, ou encore à un taux de 15 grammes/ha mélangé en réservoir avec de l'amine 500 2,4-D à raison de 0,8 - 1,1 litre par hectare ou de l'ester LV 700 2,4-D à raison de 0,6 - 0,8 litre/ha en postlevée lorsque les pousses sont jeunes (moins de 10 cm de hauteur). Consulter la section « MAUVAISES HERBES ÉLIMINÉES » pour déterminer le taux approprié pour les mauvaises herbes visées. L'adjonction d'un agent tensio-actif recommandé à un taux de 1 L/1 000 L de solution de pulvérisation peut améliorer la suppression des mauvaises herbes poussant dans des conditions défavorables. Consulter la section « PRÉPARATION DU MÉLANGE ». On doit appliquer l'Herbicide TELAR^{md} XP moins d'un an après l'herbicide séquentiel choisi ou bien faire suivre l'application de celui-ci dans un délai maximal d'un an. Ne pas appliquer sur les terrains gelés ou les sols saturés d'eau ou durant les périodes de fortes précipitations. Ne pas appliquer l'Herbicide TELAR^{md} XP plus souvent qu'une fois par trois ans. Ne pas effectuer des applications consécutives de l'Herbicide TELAR^{md} XP sans alterner avec un herbicide séquentiel. Ces précautions sont nécessaires pour empêcher la sélection des biotypes de mauvaises herbes résistantes à l'Herbicide TELAR^{md} XP.

SUPPRESSION SÉLECTIVE DES MAUVAISES HERBES SUR LE GAZON ORDINAIRE* (EST DU CANADA SEULEMENT):

L'Herbicide TELAR^{md} XP peut être appliqué sur le gazon ordinaire à un taux de 30, 40 ou 70 grammes/ha, ou à un taux de 15 grammes/ha avec soit de l'amine 500 2,4-D à raison de 0,8 - 1,1 litre par hectare, soit de l'ester LV 700 2,4-D à raison de 0,6 - 0,8 litre par hectare (ou équivalent acide) plus un agent tensio-actif recommandé à un taux de 1 litre/1 000 litres de solution de pulvérisation. Consulter le tableau «MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES » pour déterminer le taux nécessaire pour les mauvaises herbes à supprimer. Il peut survenir un jaunissement, une réduction de taille ou un retard de croissance temporaire chez certaines espèces d'herbes. Certaines espèces à feuilles larges utiles telles que trèfle rouge, luzerne, vesce et lotier peuvent être sévèrement endommagées. Ne pas appliquer sur les sols gelés ou saturés d'eau ou pendant les périodes de fortes précipitations.

* Par gazon ordinaire, on entend un type de gazon formé principalement d'espèces de graminées grossières. Ce gazon ne sert généralement pas au pâturage et son entretien est pour ainsi dire limité à la tonte.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:

à 15 g/ha + 2,4-D	à 30 g/ha	à 40 g/ha
Amarante à racine rouge	Amarante à racine rouge	Carotte sauvage
Ansérine de Russie	Laitue scariole	
Bourse-à-pasteur	Bourse-à-pasteur	
Soude roulante	Camomille inodore	
Chénopode blanc	Chénopode blanc	
Colza sontané	Colza sontané	
Crépis des toits (jeunes pousses)	Érodium cicutaire	
Érodium cicutaire	Moutarde des champs	
Herbe à poux	Ortie royale	
Kochia à balais	Renouée persicaire	
Laitue scariole	Renouée scabre	
Moutarde des champs	Sagesse-des-chirurgiens	
Neslie paniculée	Saponaire des vaches	
Ortie royale	Séneçon vulgaire	
Plantain	Spargoute des champs	
Renouée persicaire	Stellaire moyenne	
Renouée scabre	Tabouret des champs	
Sagesse-des-chirurgiens		
Saponaire des vaches		
Tabouret des champs		
Tournesol annuel		
Mélilot		
à 70 g/ha		

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES à 40 g/ha, plus		
Soude roulante	Laiteron des champs	Séneçon vulgaire
Chardon des champs*	Pissenlit*	Mélilot
Fraisier des champs*	Prèle des champs	Verge d'or*
Kochia à balais	Rosier sauvage*	
* Répression seulement		
Suppression des mauvaises herbes à feuilles larges dans les champs non cultivés (là où la végétation n'est pas voulue). Ce taux de l'Herbicide TELAR ^{md} XP peut occasionner des dommages considérables à certaines espèces de graminées.		
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES à 120 g/ha		
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES à 70 g/ha, plus		
Chardon des champs	Prèle des champs	
Crépis des toits	Rosier sauvage*	
Fraisier des champs*	Sarrasin sauvage	
Laiteron des champs*	Saule*	
Pissenlit	Verge d'or	
* Répression seulement		
Suppression des mauvaises herbes à feuilles larges dans les champs non cultivés (là où la végétation n'est pas voulue). Ce taux peut occasionner des dommages considérables à certaines espèces de graminées.		

PRÉPARATION DU MÉLANGE:

1. Choisir un volume de pulvérisation qui assurera une couverture complète et une répartition uniforme de la pulvérisation. Employer au moins 100 litres d'eau par hectare. Il est préférable d'utiliser des volumes de pulvérisation de 200 - 400 litres par hectare.
2. Remplir 1/4 à 1/3 du réservoir avec de l'eau fraîche.
3. Ajouter le nombre recommandé de l'Herbicide TELAR^{md} XP dans le réservoir pendant que l'agitateur est en marche. Il est nécessaire de maintenir une agitation constante pour garder l'Herbicide TELAR^{md} XP en suspension.
4. Lorsque les l'Herbicide TELAR^{md} XP sont complètement dissoutes et que l'Herbicide TELAR^{md} XP est en suspension, d'autres composants peuvent être ajoutés dans le réservoir pendant que l'on continue de remplir le réservoir avec de l'eau. Ajouter les composants selon la séquence suivante: l'on continue de remplir le réservoir avec de l'eau. Ajouter les composants selon la séquence suivante:
 - I. préparations sèches
 - II. concentrés émulsionnables
 - III. agents tensio-actifs (les agents tensio-actifs recommandés sont : AG-SURF*, AGRAL* 90, CITOWETT* PLUS et COMPANION*)

Si un agent anti-dérivation est requis, l'ajouter en dernier lieu.

5. Pour les applications multiples, vider le réservoir de façon qu'il reste seulement 10 % ou moins du mélange précédent. Remplir le réservoir avec de l'eau fraîche, comme l'indique l'étape 1 et continuer selon les directives. Les concentrés émulsionnables peuvent rendre la dispersion de l'Herbicide TELAR^{md} XP plus difficile. C'est pourquoi on doit conserver seulement 10 % ou moins du mélange précédent dans le réservoir.
6. Utiliser le mélange de pulvérisation dans un délai de 24 heures, car le produit risque de se dégrader. Si on a laissé reposer la solution de pulvérisation, agiter vigoureusement le mélange afin de le remettre en suspension avant de le pulvériser.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR:

Si l'on se sert du pulvérisateur pour traiter des cultures ou des végétaux d'ornement sensibles, éliminer soigneusement toute trace de l'Herbicide TELAR^{md} XP dans le matériel de mélange et de pulvérisation immédiatement après la pulvérisation de la façon suivante:

1. Vidanger et rincer le réservoir, la rampe d'arrosage et les boyaux avec de l'eau propre pendant au moins 10 minutes. Effectuer une inspection visuelle du réservoir pour s'assurer qu'il ne reste pas de résidus visibles de l'Herbicide TELAR^{md} XP. Au besoin, répéter l'étape 1. **NE PAS NETTOYER LE PULVÉRISATEUR À PROXIMITÉ D'UN PUITIS OU D'UNE SOURCE D'EAU OU PRÈS DE LA VÉGÉTATION UTILE.**
2. Remplir le réservoir avec de l'eau propre tout en ajoutant 1 litre d'ammoniaque domestique (contenant un minimum de 3 % d'ammoniaque) par 100 litres d'eau. Faire passer la solution dans la rampe d'eau et les boyaux, et ajouter ensuite suffisamment d'eau pour remplir le réservoir au complet. Laisser reposer pendant 15 minutes tout en faisant fonctionner l'agitateur. Rincer encore une fois les boyaux, la rampe et les buses avec la solution et vider le réservoir.
3. Enlever les buses et les tamis et les nettoyer séparément dans un seau contenant un nettoyeur et de l'eau.
4. Répéter l'étape 2.
5. Rincer soigneusement le réservoir avec de l'eau propre pendant au moins 5 minutes et chasser l'eau par les boyaux et la buse.

ATTENTION:

Ne pas utiliser d'ammoniaque avec de l'eau de javel. Le mélange de ces deux produits entraîne l'émanation d'un gaz qui sent la moisissure et le chlore et qui peut occasionner une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer le matériel dans un endroit clos.

Zones tampons :

L'utilisation des méthodes ou de l'équipement de pulvérisation suivants NE nécessite PAS le respect d'une zone tampon : pulvérisateur manuel ou dorsal, et traitement localisé.

Les zones tampons servant à la protection des milieux terrestres vulnérables ne sont pas requises lors de l'application du produit sur les emprises. Toutefois, il est de mise de recourir à la meilleure stratégie d'application possible qui minimise la dérive hors cible, en tenant compte des conditions météorologiques (p. ex. la direction du vent, un vent faible) et de l'équipement de

pulvérisation (p. ex. la pulvérisation de gouttelettes de grosse taille, la réduction maximale de la hauteur de pulvérisation au-dessus du couvert végétal). Les préposés à l'application doivent cependant se conformer aux zones tampons spécifiées pour la protection des habitats aquatiques vulnérables.

Il est nécessaire de respecter les zones tampons précisées dans le tableau qui suit, entre le point d'application directe du produit et la lisière des milieux terrestres vulnérables (comme les prairies, les régions boisées, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les zones arbustives) et des milieux d'eau douce vulnérables (comme les lacs, les rivières, les brouillards, les étangs, les fondrières des Prairies, les ruisseaux, les marais, les réservoirs et les terres humides) la plus proche de ce point sous le vent.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètre) requise pour la protection des:		
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de:		Habitat terrestres**
		< 1 m	> 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Terres non agricoles	5	3	75

* Dans le cas de l'application à l'aide d'un pulvérisateur agricole, on peut réduire les zones tampons si l'on emploie des écrans réduisant la dérive de pulvérisation. Lorsqu'on utilise une rampe d'aspersion équipée d'un écran sur toute sa longueur qui descend jusqu'au couvert végétal, la zone tampon peut être réduite de 70 %. Lorsqu'on utilise une rampe à buses individuelles dotées d'écrans en forme de cônes qui se trouvent à 30 cm, tout au plus, au-dessus du couvert végétal des plants, la zone tampon prescrite sur l'étiquette peut être réduite de 30 %.

** Les zones tampons pour protéger les milieux terrestres vulnérables ne sont pas requises pour les emprises, notamment les ballasts de voies ferrées, les emprises de chemins de fer, les emprises hydroélectriques, les servitudes d'utilité, les routes et les terrains d'entraînement et les champs de tir sur des bases militaires.

Dans le cas de mélanges en cuve, consulter les étiquettes des autres produits incorporés au mélange et respecter la zone tampon la plus étendue (la plus restrictive).

PRÉCAUTIONS À PRENDRE:

- Ne pas contaminer l'eau d'irrigation.
- Ne pas utiliser dans les endroits où l'érosion pourrait entraîner les sols traités dans les ruisseaux, les lacs ou les étangs.
- Ne pas utiliser sur les sols dont la composition est très variée et qui ont de grandes étendues de gravier ou de sables, des monticules érodés ou des dépôts calcaires.
- Ne pas pulvériser par-dessus l'eau courante dans les fossés.
- Ne pas pulvériser par-dessus l'eau stagnante dans les fossés si cette eau est destinée à servir à des fins d'irrigation.
- Pulvériser le mélange par voie terrestre seulement. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
- Empêcher le brouillard de pulvérisation d'atteindre les terrains agricoles afin d'éviter des dommages considérables aux récoltes. Prendre toutes les précautions nécessaires pour empêcher la dérive du brouillard de pulvérisation.

- NE PAS APPLIQUER ce produit plus d'une fois par saison de culture.
- NE PAS APPLIQUER ce produit directement sur des habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, broussiers, étangs, fondrières des prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et terres humides), habitats estuariens ou marins.
- NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou potables ou les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Application avec un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer durant des périodes de calme plat. Éviter l'application de ce produit lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer de gouttelettes plus petites que la classification grossière de l'American Society of Agriculture Engineer (ASAE). La rampe doit être à une hauteur de 60 cm ou moins au dessus de la culture ou du sol.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:

Gestion de la résistance à l'Herbicide TELAR^{md} XP, herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'Herbicide TELAR^{md} XP et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'Herbicide TELAR^{md} XP ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec le représentant local de 2022 Environmental Science CA ou composer le numéro sans frais de 2022 Environmental Science CA 1-888-283-6847.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

^{md/mc} Marques déposées/de commerce de 2022 Environmental Science CA, dont La Compagnie 2022 Environmental Science CA est un usager licencié.